

Séance du mardi 12 novembre 2024 à 20 h 30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	
Présent.e.s :	M. Pratik	BHATNAGAR	Conseiller municipal suppléant
	M. Charles	BUFFLE	
	M. Daniel	BURKHARDT	
	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	
	Mme Bettina	DECOSTERD	
	M. Yoann	DÜR MÜLLER	
	M. Stéphane	GRANGER	
	M. Bastien	GUEX	
	Mme Isabelle	ISCH	
	M. Olivier	JOSS	
	M. Thierry	MELLINA-BARES	
	Mme Monica	MERKT	
	M. Bruno	REINMANN	
	M. Alain	ROSSET	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Julie	UDRY	
Assistent :	M. Joël	SCHMULOWITZ	Maire
	Mme Karen	GUINAND	Adjointe
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Yvan	ROCHAT	Secrétaire général
Excusé.e.s :	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	Mme Christine	VIZCAINO	

◆ ◆ ◆

Ordre du jour :

1. Prestation de serment de Monsieur Thierry Mellina-Bares (délibération)
2. Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2024
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de la Mairie
5. Election d'un membre du Bureau du Conseil municipal couvrant la période du 12 novembre 2024 au 31 mai 2025 (délibération)
6. Propositions de la Mairie
7. Propositions individuelles et questions
8. Divers
9. Huis clos (naturalisation)

◆ ◆ ◆

La Présidente ouvre la séance à 20h30 et salue l'assemblée.

1. Prestation de serment de Monsieur Thierry Mellina-Bares

« L'ordre du jour de ce soir appelle la prestation de serment de Monsieur Thierry Mellina-Bares, élu Conseiller municipal.

La Présidente donne lecture de la délibération.

Monsieur Mellina-Bares, je vous prie de bien vouloir vous lever.

Je vais vous donner lecture du serment. Vous voudrez bien lever la main droite et répondre :

"Je le jure" ou "je le promets" :

« Je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Vous pouvez vous asseoir.

Applaudissements

La Présidente l'invite à s'asseoir et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

2. Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2024

Il n'y a pas de demande de modification.

**Le procès-verbal du 17 septembre 2024 est approuvé
par 13 voix pour et 1 abstention,
sur 15 Conseillers municipaux présents au moment du vote.**

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente donne lecture des communications.

Décision de l'ACG – entrée en force

La Présidente signale l'entrée en force des décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'ACG du 26 juin 2024.

Décision de l'ACG – droit d'opposition

La Présidente fait part d'un courrier de l'ACG évoquant la décision suivante prise lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 2024 et soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux jusqu'au 5 décembre 2024 :

- Attribution par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de 1 000 000 francs à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat de matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet de musée de la bande-dessinée.

Dates des séances du Conseil municipal 2025

Le Bureau a constaté que pour le premier semestre 2025 deux séances du Bureau avaient été agendées pendant une période de congé scolaire. Le Bureau a décidé de les déplacer. Ceci implique une modification de 2 séances du Conseil municipal, celles-ci étant convoquées par la Présidence du Bureau au minimum 5 jours ouvrables avant la séance.

Compte tenu de ces éléments,

- la séance du Bureau prévue le 26 février 2025 est déplacée au 5 mars 2025
- le Conseil municipal du 11 mars 2025 est repoussé au 18 mars 2025
- la séance du Bureau prévue le 23 avril 2025 est déplacée au 7 mai 2025
- le Conseil municipal du 6 mai est repoussé au 20 mai 2025.

Ces informations figurent sur CMNet.

Démission de M. Marco Realini

La Présidente prend la parole :

*« Cher collègue, cher membre du Bureau du Conseil Municipal,
Cher Marco,*

Je serai très brève car tu n'as jamais aimé les longueurs. Mais la brièveté de ce message ne doit en aucun cas occulter le plaisir que j'ai eu personnellement à te côtoyer au sein du Bureau et à collaborer avec toi.

Au nom du Conseil municipal, je souhaite t'adresser nos remerciements les plus chaleureux (in absentia) pour ton engagement toutes ces années passées au Législatif de la commune de Genthod, et ces quatre dernières années en tant que membre du Bureau.

Par tes interventions parfois spontanées et pleine d'humour parfois caustique, tu as su animer les débats du Conseil municipal. Ta personnalité très entière te faisait bouillonner lors de certaines discussions. Je crois que nous avons tous apprécié ta communication directe et sans fard.

Et nous garderons bien sûr un souvenir inoubliable de ce fameux voyage dans ton magnifique Ticino !

Nous te disons « au revoir » et non « adieu », car au détour d'un chemin gentousien nous te croiserons sûrement. Bon vent, Marco !

*Geneviève Cadei-Millot
Présidente du Conseil Municipal »*

4. Communications de la Mairie

M. SCHMULOWITZ

- **Finances – Nouvelles estimations des recettes fiscales pour le Budget 2025 et les Comptes 2024**

Les dernières estimations fiscales sont parvenues à la Commune le 30 octobre dernier. Celles-ci ont des implications – positives – pour les comptes 2024 et le budget 2025.

S'agissant du budget 2025, ces derniers chiffres reçus indiquent des prévisions de rentrées fiscales supérieures de 1,5 million F à celles contenues dans la première présentation du budget en septembre, essentiellement dû à la fiscalité des personnes physiques. Ce montant vient donc s'ajouter au demi-million d'excédent de revenus présenté en première lecture. Fort de ce constat, l'Exécutif entend proposer l'intégration d'amortissements supplémentaires dans le budget 2025, dont le détail sera présenté en commission des finances lundi 18 novembre.

En outre, les recettes fiscales désormais indiquées par l'Administration fiscale cantonale pour nos comptes 2024 sont supérieures de 2,8 millions F à celles qui nous avaient été fournies lors de l'élaboration du budget 2024. Des correctifs conséquents pour les années 2018-2023, totalisant 2,3 millions F, nous ont par ailleurs été annoncés. Cette situation, qui sera également discutée en commission des finances, permettrait de procéder à des amortissements complémentaires de l'ordre de 5 millions F sur l'exercice 2024.

- **Genthod commune fleurie**

Jeudi 10 octobre 2024, la Société Romande des Amis des Roses et de l'Horticulture a procédé à la remise des prix du concours des communes fleuries du canton de Genève. Là, Genthod a véritablement réussi un « grand chelem », en raflant pour la deuxième année consécutive le premier prix des communes de 2600 à 5000 habitants, le premier prix ex-aequo avec Collonge-Bellerive des fontaines fleuries, et le prix spécial toutes catégories confondues de la commune genevoise la mieux fleurie du canton.

L'Exécutif tient tout particulièrement à féliciter et remercier notre service voirie/parcs et promenades, qui est la cheville ouvrière de ce magnifique et mérité succès.

- **Élection d'un membre du Conseil d'administration des SIG pour la circonscription de la Rive droite**

Faisant suite à la démission de M. Ricardo Munoz, Maire de Collèx-Bossy, l'élection de son remplaçant par les Conseillères et Conseillers municipaux de la circonscription de la Rive droite a eu lieu le 7 octobre 2024. C'est M. Mathias Buschbeck, Conseiller administratif de Vernier qui a été élu en qualité de membre du Conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG).

Mme GUINAND

- **Point de situation sur l'appel d'offre des TPG pour l'exploitation de la ligne 52 et l'évolution du matériel roulant**

Interpellés par nos soins, les TPG ont informé la Commune que l'appel d'offre, qui devait initialement permettre de définir le sous-traitant en charge de l'exploitation de la ligne 52 dès le début de l'année 2025, a été repoussé de plusieurs mois. Cet appel d'offre sera donc lancé début 2025, pour une adjudication par les TPG en juin et une exploitation dès la rentrée scolaire (soit le 18 août 2025). La commande du nouveau matériel roulant pour cette ligne ne pourra donc intervenir qu'en juin et, avec un délai de livraison de 6 mois, les nouveaux bus n'arriveront qu'en début d'année 2026. Ce n'est donc qu'à partir de ce moment-là que nous aurons des bus de 9 mètres de long (contre 12 mètres actuellement) et d'une vingtaine de centimètres plus étroits. Tous seront par ailleurs électrifiés. En attendant, le sous-traitant actuel a déjà commencé à introduire des véhicules électriques, aidant à limiter les nuisances sonores induites par les moteurs thermiques.

- **Report de l'adoption du PDCom de Genthod**

Initialement prévu pour le Conseil municipal du 3 décembre, le vote ne pourra finalement intervenir que le 4 février 2025. En effet, le projet, longuement travaillé par la commission aménagement et mobilité, doit, avant d'être présenté au CM, faire l'objet d'une lecture par le Canton, conclue par un courrier à la signature du Conseiller d'Etat en charge de l'urbanisme. Pour des raisons formelles, cette ultime démarche prend un peu plus de temps que ce que nous avons imaginé, raison pour laquelle l'Exécutif ne pourra pas présenter la résolution lors du Conseil municipal du mois de décembre mais seulement lors du premier Conseil municipal de l'année 2025.

Dans l'intervalle, je me permets de rappeler qu'un exemplaire papier est disponible en mairie pour chaque groupe politique, en sus de la version électronique transmise à chaque Conseillère et Conseiller municipal.

M. BAUMGARTNER

- **14, chemin des Limites – avenant à l'autorisation de construire**

Le périple de l'autorisation de construire du projet de construction de bureaux au 14, chemin des Limites semble enfin devoir aboutir. Lors des précédentes communications, nous vous avons indiqué que l'autorisation bien qu'entrée en force durant l'été avait été suspendue car il manquait un rapport du GESDEC dans le dossier. C'est désormais chose faite : l'autorisation délivrée en mai 2024 a été augmentée d'un certain nombre de préavis supplémentaires. Outre celui du GESDEC, il y a celui de l'Office cantonal de l'eau, de l'Office cantonal de l'énergie, de la Police du feu, ainsi que du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants. L'Exécutif est en contact avec les promoteurs en charge du projet et ne manquera pas de revenir vers vous lorsque le planning des travaux aura été défini.

- **Lacustre – point de situation sur l'expertise, la réaction de Karoll SA et la décision du Tribunal arbitral**

Dans le cadre la procédure opposant la commune de Genthod à la société Karoll SA concernant le droit de superficie du Lacustre, le Tribunal arbitral a ordonné la tenue d'une expertise afin d'évaluer la valeur intrinsèque du bâtiment du Lacustre et ainsi définir le montant de l'indemnité que la Commune devrait verser afin de reprendre le DDP. Le rapport de l'expert indique que cette valeur se monte aujourd'hui à 1 150 000 F auquel il convient de retrancher 20 % comme convenu dans le contrat du DDP, ce qui nous amènerait à une indemnité de 955 000 F. A ce jour, la partie adverse a demandé un complément que l'expert doit remettre au tribunal prochainement. Nous continuerons bien entendu à vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier, dès lors que de nouvelles informations seront en notre possession.

5. Election d'un membre du Bureau du Conseil municipal couvrant la période du 12 novembre 2024 au 31 mai 2025

La Présidente lance un appel aux candidatures pour ce poste.

PLR : M. Charles BUFFLE est candidat.

Le Centre : il n'y a pas de candidat.

La Présidente donne lecture de la délibération.

Vu la démission de Monsieur Marco Realini, Vice-président du Bureau du Conseil municipal, au 9 octobre 2024 ;

Conformément à l'article 7, alinéa 1, du Règlement du Conseil municipal,

**le Conseil municipal
DÉCIDE
à la majorité qualifiée
d'accepter**

par 15 oui et 1 abstention,

sur 16 conseillers municipaux présents au moment du vote,

de nommer un nouveau membre du Bureau couvrant la période du 12 novembre 2024 au 31 mai 2025 comme suit :

Présidente	Geneviève CADEI-MILLOT
Vice-président	Charles BUFFLE
Secrétaire	Bastien GUEX

Applaudissements

6. Propositions de la Mairie

La Mairie n'a pas de propositions.

7. Propositions individuelles et questions

Subvention abonnement CFF/UNIRESO

Mme DECOSTERD prend la parole :

« Comme vous l'avez déjà tous entendu, et évidemment sous réserve de la décision finale de justice, l'abonnement UNIRESO sera gratuit pour les jeunes en formation et à bas revenu et également réduit pour les bénéficiaires de l'AVS/AI.

De ce fait, il y a une réflexion en cours sur la subvention communale future et je souhaiterais que la subvention pour l'abonnement général (AG) des CFF soit incluse dans cette réflexion.

Actuellement la subvention pour l'abonnement général est de 100 F et n'a pas été augmentée lorsque celle pour l'abonnement UNIRESO est passée à 150 F.

Outre le coût bien plus onéreux de cet abonnement général, ce dernier couvre également tout le réseau genevois, et de ce fait la subvention devrait être au minimum à la hauteur de celle pour les TPG.

D'autre part, cette subvention pour l'AG n'est pas visible sur le site de Genthod, en effet, dans la liste des prestations communales ne figure que la subvention pour les abonnements UNIRESO sans mention pour l'AG CFF.

- 1. Je demande donc que la subvention pour l'AG figure plus clairement sur le site de la Commune*
- 2. Et je propose le renvoi, soit en commission aménagement et mobilité, voire directement en commission des finances élargies pour le budget 2025 pour débattre des subventions 2025 concernant la mobilité douce, en particulier concernant les abonnements UNIRESO et AG CFF.*

Je vous remercie pour votre attention. »

Mme GUINAND confirme que cette question a émergé de la commission sociale, même si c'est une ligne qui concerne la commission aménagement et mobilité. Il avait alors été proposé d'en discuter en commission des

finances. Un travail d'estimation a permis d'obtenir le coût potentiel en lien avec cette proposition. Celui-ci se monte à 4000 F ; proposition sera faite de l'ajouter à la ligne des subventions lors de la prochaine séance de la commission des finances.

8. Divers

Néant

9. Huis clos (naturalisations)

A huis clos

SÉANCE LEVÉE À 21 H.


Le Secrétaire du Bureau
Bastien GUEX


La Présidente
Geneviève CADEI-MILLOT


La Secrétaire
Claire-Anne MAREEMOOTOO

